

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20260212-202602104-DE
Mairie de Saint-Lumine-de-Clisson
Date de réception préfecture : 16/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 05 février 2026, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : Mme. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Hélène CADIOU, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

Absente représentée :

- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Hélène CADIOU

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026 – 202602104

Après avoir repris sa place au sein de l'Assemblée, Madame la Maire remercie le Conseil Municipal pour l'adoption du compte Financier Unique.

Marie-Françoise RIVIERE, adjointe aux finances, présente le besoin en financement de la section investissement pour déterminer le montant à affecter au 1068 :

REALISES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	713 680,79 €	1 729 830,08 €	2 443 510,87 €
Dépenses	350 778,25 €	1 536 399,21 €	1 887 177,46 €
Résultat exercice	362 902,54 €	193 430,87 €	556 333,41 €
Résultat N-1	-184 742,64 €	362 628,99 €	177 886,35 €
Résultat brut	178 159,90 €	556 059,86 €	734 219,76 €
RESTES A REALISER			
Recettes	58 017,00 €	0,00 €	58 017,00 €
Dépenses	77 637,56 €	5 810,49 €	83 448,05 €
Résultat des restes à réaliser	-19 620,56 €	- 5 810,49 €	-25 431,05 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS			
Recettes	771 697,79 €	1 729 830,08 €	2 501 527,87 €
Dépenses	428 415,81 €	1 542 209,70 €	1 970 625,51 €
Résultat net	158 539,34 €	550 249,37 €	708 788,71 €

Le calcul du montant à affecter est le suivant :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	193 430,87 €
Besoin de financement de la section investissement	0 €
L'affectation au compte 1068 doit être de	0 €

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026 du budget général comme suit :

Affectation :		Accusé de réception en préfecture 044-214401739-20260212-202602104-DE Date de télétransmission : 16/02/2026 Date de réception préfecture : 16/02/2026
Recettes investissement (1068)		0 €
Recettes de fonctionnement (002)		556 059,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions de report et d'affectation des résultats ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicables aux communes ;

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du Compte Financier Unique ;

Vu les états des restes à réaliser ;

Considérant la nécessité de déterminer les résultats de l'exercice 2025 et de les affecter à l'exercice en cours ;

Approuve,

- L'affectation des résultats tel que présenté.

Autorise,

- Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Fait à St Lumine de Clisson, le 12 février 2026.

Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance.

Janik RIVIERE,
Maire.